



COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

8 avenue Joffre
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

PV 100 SP 25

PV de la Commission Sportive du 25 novembre 2025

Président de séance : Monsieur Didier SCHMINKE

Présents : Mme Florence VIÉ, MM Christian BÉNARD et Vincent CABIN

Assiste : Madame Stéphanie FOREY (administratif)

Début de la réunion : 18h00

Changements dates, horaires, terrains

Journée du 22 novembre - Report des matchs U13 et U13U15F

La commission,

- Décide le report de la journée du 22 novembre pour les catégories U13 et U13U15 F au samedi 20 décembre 2025 à 10h00,
- Laisse la possibilité aux clubs de s'entendre sur un nouveau créneau, les rencontres devant se jouer impérativement avant le 31 janvier 2026 (tout match non joué verra les deux équipes déclarées perdantes avec pénalité d'1 point).

Match 54933927 du 20.12.2025 Sens Jeunesse 1 – St Clément 1 U13 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Sens Jeunesse d'avancer la date de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 29 novembre 2025 à 10h00.

Match 54936066 du 20.12.2025 Villeneuve la Guyard 1 – Vinneuf Courlon 1 U13 D3 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande par courriel du club de Villeneuve La Guyard d'avancer la date de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 29 novembre 2025 à 10h00.

Match 54936064 du 20.12.2025 St Clément 2 – Paron 4 U13 D3 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de St Clément d'avancer la date de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 29 novembre 2025 à 10h00.

Match 54936129 du 22.11.2025 Gron Véron 2 – St Denis les Sens U13 D3 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel du club de Gron Véron en date du 20.11.2025 indiquant le report du match,
- Donne le match à jouer le 20 décembre 2025.

Monsieur Christian BÉNARD n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision

Match 54933083 du 22.11.2025 St Denis Les Sens 1 – Gâtinais 1 U15 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de St Denis Les Sens de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 13 décembre 2025 à 13h30.

Monsieur Christian BÉNARD n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 54933617 du 22.11.2025 Monéteau 1 - Aillant 4 U15 D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Monéteau de reporter la rencontre en raison de l'impraticabilité du terrain,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 13 décembre 2025 à 14h00.

Match 54933783 du 29.11.2025 Chablis 1 – Magny 1 U15 D2 Gp D

La commission,

- Prend note du courriel du club de Chablis, en date du 21 novembre, via leur adresse officielle, indiquant une modification de l'horaire du match,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 29 novembre 2025 à 10h00.

Match 54933784 du 29.11.2025 Tanlay 1 – Avallon/ECN 2 U15 D2 Gp D

La commission,

- Prend note du courriel du club de Tanlay, en date du 25 novembre, via leur adresse officielle, demandant un report de la rencontre en raison de l'état du terrain,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 13 décembre 2025 à 13h30.

Match 54933779 du 22.11.2025 Avallon/ECN 2 - Chablis 1 U15 D2 Gp D

La commission,

- Prend note du courriel du club d'Avallon, en date du 22 novembre, via leur adresse officielle, indiquant le report de la rencontre en raison de l'impraticabilité du terrain,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 20 décembre 2025 à 13h30, première date disponible.

Match 54933780 du 22.11.2025 UF Tonnerrois 1 – Ravières 1 U15 D2 Gp D

La commission,

- Prend note du courriel du club de l'UF Tonnerrois, en date du 22 novembre, via leur adresse officielle, indiquant le report de la rencontre en raison de l'impraticabilité du terrain,
- Donne ce match à jouer le 20 décembre 2025 à 13h30, 1^{ère} date de disponible.

Match 54933853 du 29.11.2025 Auxerre Stade 4 – Champs sur Yonne 1 U15 D2 Gp E

La commission,

- Prend note du courriel du club du Stade Auxerrois, en date du 29 novembre, via leur adresse officielle, indiquant un décalage de l'horaire du match,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 29 novembre 2025 à 15h30 sur le terrain synthétique.

Match 54933850 du 22.11.2025 Diges Pourrain 2 – Héry 1 U15 D2 Gp E

La commission,

- Prend note du courriel du club de Diges Pourrain, en date du 22 novembre, via leur adresse officielle, indiquant le report de la rencontre en raison de l'impraticabilité du terrain,
- Donne ce match à jouer le 13 décembre 2025 à 13h30.

Match 54962911 du 06.12.2025 Ravières 1 – Cerisiers 1 Coupe Challenger U15

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Cerisiers de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 13 décembre 2025 à 13h30.

Match 55095912 du 06.12.2025 Aillant 1 – Chablis 1 Coupe de l'Yonne U15

La commission,

- Prend note du courriel du club d'Aillant, en date du 20 novembre, via leur adresse officielle, indiquant un décalage de l'horaire du match,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 6 décembre 2025 à 16h00 sur le terrain synthétique.

Match 55018138 du 29.11.2025 Joigny 1 – Stade Auxerrois 2 U18 D1

La commission,

- Prend note du courriel du club de Joigny, en date du 24 novembre, via leur adresse officielle, indiquant un décalage de l'horaire du match,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 29 novembre 2025 à 18h15 sur le terrain synthétique.

Match 53403639 du 30.11.2025 Appoigny 2 – Malay Le Grand 1 D1

La commission,

- Prend note du courriel du club d'Appoigny en date du 24 novembre, via leur adresse officielle, indiquant un décalage de l'horaire du match,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 30 novembre 2025 à 12h00 sur le terrain synthétique.

Match 53450921 du 30.11.2025 Appoigny 3 – Ent Florentinoise 2 D2 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel du club d'Appoigny en date du 24 novembre, via leur adresse officielle, indiquant un décalage de l'horaire du match,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 30 novembre 2025 à 10h00 sur le terrain synthétique.

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 53450924 du 30.11.2025 Gron Véron 1 – Aillant 1 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Gron Véron d'inverser la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 30 novembre 2025 à 14h30 sur le terrain synthétique de Montholon,
- Inverse également le match retour qui se jouera le 3 mai 2026 à Gron.

Match 53456611 du 30.11.2025 ECN 2 – Avallon 1 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club d'Avallon d'inverser la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 30 novembre 2025 à 12h30 sur le terrain synthétique d'Avallon,
- Inverse également le match retour qui se jouera le 3 mai 2026 à Chatel Gérard.

Match 54434623 du 7.12.2025 Sc Sénonais – Sens Jeunesse 2 D3 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de SC Sénonais de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 14 décembre 2025 à 14h30.

Match 54438836 du 30.11.2025 Aillant 3 – Vermenton 2 D3 Gp C

La commission,

- Prend note du courriel du club d'Aillant en date du 23 novembre, via leur adresse officielle, indiquant un décalage de l'horaire du match,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 30 novembre 2025 à 12h00 sur le terrain synthétique.

Match 54436428 du 30.11.2025 Avallon 3 – Ravières 1 D3 Gp D

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club d'Avallon d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'occupation des terrains et de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 30 novembre 2025 à 10h30 sur le terrain synthétique.

Match 55178269 du 23.11.2025 Serein 1 – St Sérotin 1 Coupe Auxerre Sports

La commission,

- Prend note du courriel du club de Serein As, en date du 21 novembre, via leur adresse officielle, indiquant le report de la rencontre en raison de l'impraticabilité du terrain,
- Donne ce match à jouer le 25 janvier 2026 à 14h30, 1^{ère} date de disponible.

Match 55178268 du 23.11.2025 Ravières 1 – ECN 1 Coupe Auxerre Sports

La commission,

- Prend note du courriel du club de Ravières, en date du 22 novembre, via leur adresse officielle, indiquant le report de la rencontre en raison de l'impraticabilité du terrain,
- Donne ce match à jouer le 25 janvier 2026 à 14h30, 1^{ère} date de disponible,
- Reprogramme la rencontre Asquins Montillot 1- Ravières 1, prévue le 25/01/2026, au 1^{er} février 2026 à 14h30, la Coupe Auxerre Sports étant prioritaire sur le championnat.

Match 55178264 du 23.11.2025 Cerisiers 2 – Charmoy 1 Coupe Auxerre Sports

La commission,

- Compte tenu de la programmation d'un match de championnat le 14 décembre,
- Donne ce match à jouer le 25 janvier 2026 à 14h30, première date disponible.

Match 54438490 du 23.11.2025 Serein/Héry 1 – Sens FP 1 Dép Féminin à 8 D2 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel du club de Serein As, en date du 21 novembre, via leur adresse officielle, indiquant le report de la rencontre en raison de l'impraticabilité du terrain,
- Donne ce match à jouer le 25 janvier 2026 à 14h30, 1^{ère} date de disponible.

Arrêtés municipaux

Match 54933781 du 22.11.2025 Magny 1 – AJ Auxerre 6 U15 D2 Gp D

La commission,

- Prend note du courriel du club de Magny, via leur adresse officielle, indiquant qu'un arrêté municipal interdit l'utilisation de leurs installations sportives,
- Donne ce match à jouer le 13 décembre 2025 à 13h30.

Match 55019143 du 22.11.2025 Champigny 1 – Gâtinais 1 U18 D2 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel du club de Champigny, via leur adresse officielle, indiquant qu'un arrêté municipal interdit l'utilisation de leurs installations sportives,
- Donne ce match à jouer le 13 décembre 2025 à 13h30.

Match 55178266 du 23.11.2025 Magny 2 – Paron 2 Coupe Auxerre Sports

La commission,

- Prend note du courriel du club de Magny, via leur adresse officielle, indiquant qu'un arrêté municipal interdit l'utilisation de leurs installations sportives,
- Donne ce match à jouer le 14 décembre 2025 à 14h30.

Match 55178262 du 23.11.2025 Gâtinais 1 – UF Tonnerrois 2 Coupe Auxerre Sports

La commission,

- Prend note du courriel du club de Gâtinais, via leur adresse officielle, indiquant qu'un arrêté municipal interdit l'utilisation de leurs installations sportives,
- Donne ce match à jouer le 25 janvier 2026, 1^{ère} date de disponible.

Match arrêté

Match 55178263 du 23.11.2025 Malay Le Grand 1 – Vinneuf Courlon 1 Coupe Auxerre Sports

La commission,

- A la lecture de la FMI, prend note de l'arrêt du match à la 65^{ème} minute en raison d'un terrain devenu impraticable,
- Donne ce match à jouer le 14 décembre 2025 à 14h30.

Réserves

La Commission prend note de la réserve d'avant match non confirmée du club d'Auxerre Sports Citoyen lors de leur rencontre de D2 Gp B contre Toucy 2.

Match 54932842 du 22.11.2025 Sens FC 1 – US Joigny 1 U15 Départemental 1

Réserve d'avant match déposée du club de Sens FC en date du 22 novembre 2025 rédigée de la manière suivante : « *Je soussigné(e) SEBILLAUT SANTIAGO licence n° 2543565641 Dirigeant Responsable du club F.C. SENS formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club U.S. JOIGNY, pour le motif suivant : des joueurs du club U.S. JOIGNY sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.*

Je soussigné(e) SEBILLAUT SANTIAGO licence n° 2543565641 Dirigeant Responsable du club F.C. SENS formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club U.S. JOIGNY, pour le motif suivant : des joueurs du club U.S. JOIGNY sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. »

La commission, vu les pièces au dossier,

- Prend note de la confirmation de réserve par le club de Sens FC en date du 22 novembre, via l'adresse de messagerie officielle du club,
- En application des articles 141 bis, 142, 186 des R.G.,
- Dit la réserve d'avant match du club de Sens FC. recevable en la forme,
- En application du règlement des championnats jeunes – saison 2025/2026 - Article 9 :
« Les joueurs devront être qualifiés à leur club conformément aux règlements généraux de la FFF, de la LBF et du District de l'Yonne de Football et notamment aux conditions de qualification des joueurs en équipes réserve.

Disposition particulière applicable au District :

Ne peuvent participer à une compétition officielle du district, les joueurs des équipes supérieures entrés en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club, lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24 heures suivantes. Cette interdiction est prolongée jusqu'au jour où cette (ces) équipe (s) supérieure (s) joue (nt) effectivement leur premier match de compétition.

- Après vérification, de la feuille de match Gj Afgp 58 F. 1 – Joigny 1 match de championnat U14 R2 n° 55091174 du 15.11.2025, dernier match joué par l'équipe première,
- Attendu que les joueurs Ruben AGOSTINHO et Mohamed GHANEM ont participé à la rencontre du 15.11.2024 Gj Afgp 58 F. 1 – Joigny 1,
- Dit la réserve d'avant match du club de Sens FC fondée,
- Donne match perdu par pénalité à l'équipe de Joigny (0 but ; - 1point) pour en reporter le gain sur l'équipe de Sens FC (3buts ; 3 points),
- 2 Amendes de 30€ au club de Joigny pour joueurs non qualifiés (5.08).

FMI

Match 54936243 du 15/11/2025 St Fargeau 1 – Courson 1 U13 D3 Gp F

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club de St Fargeau,
- Enregistre le score : St Fargeau 1 = 3 – Courson 1 = 7

Match 54933610 du 15/11/2025 St Fargeau 1 – Monéteau/Gurgy 1 U15 D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club de St Fargeau,
- Enregistre le score : St Fargeau 1 = 1 – Monéteau/Gurgy 1 = 2

FMI manquantes

Match 54935907 du 15/11/2025 UF Tonnerrois 2 – Avallon 2 U13 D2 Gp F

La commission,

- Réitère sa demande au club de l'UF Tonnerrois de transférer la FMI ou d'envoyer une feuille de match papier, et ce pour lundi 1^{er} décembre 2025, date impérative,
- Amende de 30€ au club de l'UF Tonnerrois pour non-envoi de feuille de match papier (amende 5.24).

Match 54933773 du 08/11/2025 Avallon 2 – UF Tonnerrois 1 U15 D2 Gp D

La commission,

- Réitère sa demande au club d'Avallon de transférer la FMI ou d'envoyer une feuille de match papier, et ce pour lundi 1^{er} décembre 2025, date impérative,
- Sans retour à cette date, la Commission actera la perte par pénalité de l'équipe d'Avallon 2,
- Amende de 30€ au club d'Avallon pour non-envoi de feuille de match papier (amende 5.24).

Désignation des Délégués

La commission prend note de la désignation de délégués officiels du district pour le match suivant :

- Match du 29/11/2025 Auxerre SC 1 contre Appoigny 1 U18 D1
 - **M. Éric SCIAUD**
- Match du 29/11/2025 Paron 2 contre Entente Florentinoise 1 U18 D1
 - **M. Jean Philippe VITTOZ**
- Match du 30/11/2025 Sergines 1 contre Sens Jeunesse 1 D2 Gp A
 - **M. Michel LE RUEN et Jean Philippe VITTOZ**

Homologation de tournois

La commission, en lien avec la commission technique, homologue les tournois futsal :

- UF Tonnerrois : le 20 décembre 2025 – Catégorie U15
- Sens Jeunesse : les 3 et 4 janvier -Catégories U11 et U13.

Joueurs suspendus

Match 55019257 du 08.11.2025 Ravières 1 – Chevannes/UCF 1 U18 D2 Gp C

La commission, vu les pièces au dossier,

- Vu la participation du joueur Alexandre FATON du club de Chevannes, suspendu pour cette rencontre,
- Vu les dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F. énonçant notamment « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas : – (...) ;
– d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
– (...) » ;
- Considérant la suspension d'un match de suspension ferme suite à 3 avertissements infligé par la commission de discipline au joueur Alexandre FATON du club de Chevannes à compter du 27/10/2025 décision notifiée sur Footclubs le 24/10/2025,
- Considérant que le joueur Alexandre FATON a participé à la rencontre du 8 novembre 2025 avec l'équipe de Chevannes alors qu'il ne pouvait pas régulièrement participer à cette rencontre, faute d'avoir purgé son match de suspension avec cette équipe, conformément aux dispositions de l'article 226 des R.G. de la F.F.F.,
- Considérant que le club de Chevannes a enfreint les règlements,
- Prend note du courriel de Chevannes reçu le 19 novembre 2025,
- Par ces motifs,
- Inflige la perte par pénalité à l'équipe de Chevannes (0 but, - 1 point) au bénéfice de l'équipe de Ravières (3 buts, 3 points),
- Inflige une amende de 120€ au club de Chevannes pour avoir fait évoluer un joueur en état de suspension (amende 5.08),
- Demande au secrétariat de débiter le compte du club de Chevannes de la somme de 32€ pour droit d'évocation (amende 4.02),
- Transmet le dossier à la commission de Discipline

Coupe de l'Yonne U18

La commission prend note des résultats des match de Coupe U18 joués en retard :

- St Clément 1 contre Appoigny 3 (match joué le 11/11/2025) : 0 - 3
- Qualification de St Clément 1 en Coupe Challenger U18
- Qualification d'Appoigny en 8^{ème} de Finale de Coupe de l'Yonne U18 qui jouera donc le match suivant :

Entente Florentinoise 1 contre Appoigny 1 le 31 janvier 2026

Coupe de l'Yonne Féminines Seniors

La Commission présente le classement provisoire de la coupe de l'Yonne Féminines Seniors à l'issue de la deuxième journée :

Classement Coupe de l'Yonne Féminine Journée 2									
Classement	MJ	PTS	G	N	P	BP	BC	DIF	
1	Chevannes 1	2	6	2	0	0	32	1	31
2	ENT ESFENY	2	6	2	0	0	15	1	14
3	Sens FC	2	6	2	0	0	14	0	14
4	Ravières/Époisses	2	4	1	1	0	5	1	4
5	Monéteau	2	4	1	1	0	5	2	3
6	Cheny	2	4	1	0	1	5	11	-6
7	St Clément	2	3	1	0	1	10	4	6
8	Chéu	2	3	1	0	0	5	1	4
9	Charmoy	2	3	1	0	1	9	6	3
10	Serein AS/ Héry	2	3	1	0	0	3	2	1
11	Chevannes 2	2	3	1	0	1	1	1	0
12	Ent Joigny/Appoigny	2	3	1	0	1	2	5	-3
13	ECN	2	3	1	0	1	5	10	-5
14	Aillant	2	3	1	0	1	4	13	-9
15	Avallon FCO	2	3	1	0	1	5	15	-10
16	Gurgy	2	1	0	1	1	1	8	-7
17	UF Tonnerrois	2	0	0	0	2	4	9	-5
18	AJ Neuvy Sautour	2	0	0	0	2	3	10	-7
19	Saint Sauveur	2	0	0	0	2	3	10	-7
20	Sens FP	2	0	0	0	2	2	22	-20

Places qualificatives en 1/4 de finale de coupe de l'Yonne

Places qualificatives en 1/4 de finale de coupe de l'Yonne Challenger

Fin de la réunion : 19 h 00.

Le Président de séance

M. Didier SCHMINKE

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. ».